



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 690 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 707 802 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance extraordinaire tenue le 13 août 2020, le règlement numéro 690 décrétant une dépense de 707 802 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

Le but de ce règlement est de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 14 août 2020.

Robert Charette

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

---

### **Certificat de publication**

Je soussigné, Robert Charette, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 août 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 août 2020.

Robert Charette,

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint